

*L'ajournement*

rait-il que la CCT cesse complètement de tenir des audiences? Par ailleurs, on peut toujours faire appel contre les décisions de la CCT, d'abord devant le comité de révision de la CCT et en derniers recours devant le gouverneur en conseil. Les lignes sont souvent abandonnées plusieurs années après que les sociétés de chemins de fer en aient fait la demande, ce qui donne à la collectivité concernée le temps de s'adapter à la suppression de la ligne d'embranchement. Par conséquent, la double attaque du député a beaucoup perdu de sa force.

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)